



Conseil économique et social

Distr. limitée
3 juillet 2002
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-deuxième session

10 juin-5 juillet 2002

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Alejandro **Torres Lépori** (Argentine)

Additif

Questions relatives au programme : Projet de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005

[Point 4 b)]

Programme 11 Établissements humains

1. À sa 13e séance, le 19 juin 2002, le Comité a examiné le projet de révision du programme 11, Établissements humains, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 [A/57/6 (Prog.11)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le projet de révision du programme 11 et répondu aux questions soulevées pendant l'examen des modifications par le Comité.

Examen de la question

3. Le projet de révision du programme a reçu un accueil très favorable.
4. Des explications ont été demandées concernant les liens entre les activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) dans le cadre des deux campagnes mondiales (la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale pour la bonne gestion urbaine, mentionnées au paragraphe 11.6) et les activités menées par les



gouvernements. Il a été suggéré que ces liens soient explicités dans le texte explicatif du programme. En outre, la stratégie énoncée à l'alinéa b) du paragraphe 11.6 devrait être revue pour inclure des indicateurs relatifs à la mise en place de capacités. Les indicateurs de succès mentionnés à l'alinéa a) du paragraphe 11.8 pourraient être plus spécifiques et inclure des éléments tels que les particularités sociales, juridiques et culturelles des États Membres.

5. Il a été estimé que l'objectif indiqué au paragraphe 11.15 devrait être reformulé de façon à faire apparaître clairement que la mise en oeuvre des principes et l'exécution des engagements du Programme pour l'habitat relevaient avant tout de la responsabilité des gouvernements. Il a été proposé que les liens entre ONU-Habitat et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida soient traités plus en détail.

6. Les ressources internationales pouvaient constituer une source importante de financement pour les logements et les établissements humains et devraient, par conséquent, être mentionnées au paragraphe 11.20. Il conviendrait d'élaborer des indicateurs de succès plus précis qui permettraient d'évaluer l'impact et l'efficacité de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains en matière de financement de la construction de logements et d'établissements humains durables.

7. Des questions ont été posées concernant la répartition des tâches entre les sous-programmes 1 et 3.

Conclusions et recommandations

8. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les révisions proposées par le Secrétaire général au programme 11, Établissements humains, du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 avec les modifications suivantes :**

Paragraphe 11.1

À la troisième phrase, conserver les mots : « de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), en particulier du Programme pour l'habitat, ainsi que ».

Paragraphe 11.2

À la fin du paragraphe, ajouter : « Par la coopération technique, ONU-Habitat aidera les pays en développement à réaliser les buts du logement décent pour tous et du développement des établissements humains durables ».

Paragraphe 11.3

À la deuxième phrase, remplacer les mots « en coordination avec » par les mots « en coordination avec les programmes et organismes suivants, dans les limites de leurs mandats respectifs : ».

Paragraphe 11.4

Au début de la dernière phrase, insérer « des ressources adéquates et ».

Paragraphe 11.6

- À la troisième phrase, après les mots « capacités administratives », insérer les mots « , de mobilisation des ressources ».
- À la quatrième phrase, remplacer les mots « normes de sécurité d’occupation » par les mots « normes de sécurité et de légalité d’occupation ».

Paragraphe 11.7

Lire comme suit le premier alinéa : « Les réalisations escomptées incluront les travaux que mène le secrétariat d’ONU-Habitat pour aider les pays à assurer : ».

Paragraphe 11.8

Lire comme suit le premier alinéa du paragraphe 11.8 : « Les indicateurs de succès incluront un certain nombre d’activités effectuées par le secrétariat d’ONU-Habitat pour aider les pays et seront mesurées au moyen des indicateurs suivants : ».

Paragraphe 11.9

À la fin de la dernière phrase, remplacer les mots « aux niveaux national et local » par les mots « aux niveaux international, national et local ».

Paragraphe 11.11 c)

Remplacer les mots « réduction de la pauvreté » par les mots « élimination de la pauvreté ».

Paragraphe 11.12 b)

- Remplacer les mots « réduction de la pauvreté » par les mots « élimination de la pauvreté ».
- Remplacer les mots « adoption par les gouvernements et les collectivités locales » par les mots « adoption, aux niveaux international, national et local ».

Paragraphe 11.13 b)

Remplacer les mots « nombre de gouvernements » par les mots « nombre d’institutions internationales et nationales ».

Paragraphe 11.13 c)

Après les mots « d’ONU-Habitat et de ses partenaires », insérer les mots « et le pourcentage de ses projets et programmes ».

Paragraphe 11.14

À la dernière phrase, après les mots « informations en retour », insérer les mots « sur les enseignements dégagés et les pratiques optimales ».

Paragraphe 11.15

- Remplacer les mots « aux niveaux national et local » par les mots « principalement au niveau national, mais également au niveau local ».
- À la fin du paragraphe, ajouter les mots « dans la législation de chaque pays ».

Paragraphe 11.20

Dans tout le paragraphe, insérer les mots « et internationaux » après le mot « nationaux ».

Paragraphe 11.23 c)

Après les mots « et des donateurs bilatéraux », insérer les mots « et privés ».

Paragraphe 11.24 b)

Remplacer les mots « auprès de sources intérieures » par les mots « en renforçant la capacité des sources intérieures ».

Paragraphe 11.25 b)

- Remplacer le mot « ampleur » par le mot « augmentation ».
- Remplacer les mots « auprès de sources intérieures » par les mots « par un renforcement de la capacité des sources intérieures ».

Paragraphe 11.25 c)

Remplacer le mot « ampleur » par le mot « augmentation ».
